

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi vingt-six à dix-huit vingt, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Brun FELICIANNE; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET ; M Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoint au maire.

M. Yvon COMBES; M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Bruno REMI M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Manuela PETRO-METONY
Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sylviane FONDS par M. Ephrem GLORIEUX
M. Patrick AJAS par M. Bruno REMI

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Sonia MERCADIER Mme Karine GATIBELZA ; Mme Francia ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2023/06/68**DEMANDE DE SUBVENTION – KEYTANN BULIN**

Keytann Bulin est un jeune lamentinois de 12 ans qui excelle dans la pratique du Twirling Baton. Accumulant les titres de champion de France depuis 2017 dans sa catégorie, Keytann est aujourd'hui le seul guadeloupéen et le plus jeune à intégrer le pôle espoir de l'équipe de France de Twirling.

Cette année, il vise la médaille d'or au championnat de France et ambitionne de devenir le premier guadeloupéen titré à l'international.

Afin de faire face aux nombreuses dépenses que représente l'intégration au pôle espoir de l'équipe de France, Keytann Bulin sollicite une subvention à la ville de Lamentin.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

*Date de la convocation***20 juin 2023***Date d'affichage de la délibération**Adopte à l'unanimité*

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 1500€ à KEYTANN BULIN.

Le conseil Municipal

Considérant La politique de soutien aux sportifs de haut niveau voulue par la commune,

Considérant, l'opportunité de la demande de subvention présentée,

Considérant, que la demande de subvention s'est faite de manière règlementaire et s'inscrit dans une logique de développement culturel ou sportif sur le territoire de Lamentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 1500€ à KEYTANN BULIN.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président

M. Ephrem GLORIEUX

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Lamentin. The stamp contains the text 'MAIRIE LAMENTIN' and '97125'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in red ink, which appears to be 'Ephrem Glorieux'.